Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260302-DEL202614-DE

DELIBERATION N° 2026-14

OBJET : Conventions de servitude avec ENEDIS

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée,

Dans le cadre de la modification du réseau électrique Haute Tension la société TOPO Etudes SAS est amenée à poser une armoire de coupure électrique de type AC3T, 3 câbles de Haute Tension et 3 câbles de mise à la terre souterrains sur 26 mètres ainsi qu'1 support Haute Tension(n°3A) sur la parcelle cadastrée n°18 Section ZC appartenant à la commune de Grand-Fougeray.

Afin de pouvoir implanter et équipements il convient de conclure et de réitérer par acte authentique 3 conventions de servitudes. Les frais afférents sont à la charge d'ENEDIS.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D' APPROUVER les 3 conventions de servitude suivante avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée n°18 Section pour :
- La mise à disposition de 15 m2 pour l'implantation de l'armoire électrique AC3T.
- La mise à disposition d'une bande de 3 mètres de large pour 6 canalisations souterraines (pose de 3 câbles réseau HTA et de 3 câblettes de type patte d'oie) sur une longueur totale d'environ 26 mètres.
- La mise à disposition de 1,5 m *1,5 m pour l'implantation d'un poteau.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document y afférent.

DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 2 MARS 2026

LE MAIRE
Nadine DREAN



Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260302-DEL202614-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026

SEANCE DU : 2 mars 2026
CONVOCATION DU : 24 février 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 24 février 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 24 février 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Nadine DREAN, Maire

Nombre de conseillers : 19
* en exercice : 18
* présents : 15
* absents : 3 (dont 2 procurations)

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-FOUGERAY, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil, après convocation légale en date du 24 février 2026, sous la présidence de Mme Nadine DREAN, Maire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine DREAN, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS :
Mme Nadine DRÉAN - M Joël JUTEL - Mme Valérie JOURDAN - M Christophe PLOTEAU - Mme Carole GUIBERT - M Jean-Marie LOUAPRE - M. Cédric FLOCZEK - M. Mikaël GICQUEL - Mme Charlène GUINEL - Mme Aurélie BEAUCHENE - Mme Cathy GUILLOIS - Mme Anne CAVE - M Norbert JANVIER - M. Thierry MOREAU - Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :
Mme Céline HUNAULT représentée par Mme Nadine DREAN
M Pierre JOUADE représenté par M. Mikaël GICQUEL

MEMBRES EXCUSÉS :
RAS

MEMBRES ABSENTS :
M. Thomas SAUMONEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme Charlène GUINEL a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité.
Approbation du procès-verbal de séance en date du 12 janvier 2026, à l'unanimité

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :
Mme le Maire propose :
- de retirer de l'ordre du jour la délibération « Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement »
- d'ajouter à l'ordre du jour la délibération « Bretagne porte de Loire Communauté / Commune de Grand-Fougeray - Convention de mise à disposition de personnels – PVD – Avenant n°3 »,
à l'unanimité.